

RCS : AJACCIO Code greffe : 2001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AJACCIO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 00106 Numéro SIREN : 405 161 258 Nom ou dénomination : HYPKO

Ce dépôt a été enregistré le 09/03/2020 sous le numéro de dépôt 491

HYPICO

Société Par Actions Simplifiée au capital de 800 000.00 €

Siège social : 19 cours PRINCE IMPERIAL

20090 AJACCIO

405 161 258 RCS

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU
26 JUIN 2019

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 131 643 €, de la manière suivante :

- Dividendes : 130 000 €
- Report à nouveau : 1 643 €

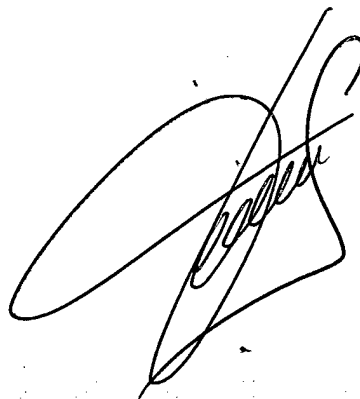
Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

	2017	2016	2015
Dividende global distribué	350 000 €	400 000 €	400 000 €

Avant prélèvement à la source de la CSG.





COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

SAS HYPCO

19 cours PRINCE IMPERIAL

20090 AJACCIO

NAF : 4711D

SIRET : 40516125800018



Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.simil	6 028	6 028		
Fonds commercial (1)	1 600 000		1 600 000	1 600 000
Autres immobilisations incorporelles	3 318	3 318		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelle				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	445 239	435 658	9 581	7 219
Installations techniques, matériel et outillage industrie	862 223	786 909	75 314	39 364
Autres immobilisations corporelles	1 139 841	1 122 770	17 071	42 564
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	20 179		20 179	20 179
Créances rattachées aux participations	2 892		2 892	2 892
Autres titres immobilisés	7 622		7 622	7 622
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 087 341	2 354 683	1 732 658	1 719 841
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	694 775		694 775	721 341
Avances et acomptes versés sur commandes	6 412		6 412	9 900
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	123 089	4 386	118 703	58 645
Autres créances	505 857		505 857	294 849
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	270 999		270 999	544 188
Charges constatées d'avance (3)	14 651		14 651	6 011
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 615 783	4 386	1 611 397	1 634 934
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	5 703 124	2 359 069	3 344 055	3 354 775
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			4 995	

**SAS HYPICO****COMPTES ANNUELS**
Bilan Passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	800 000	800 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	30 802	30 802
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	80 000	80 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	35 300	31 057
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	131 643	354 243
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 077 745	1 296 102
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	49	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	521 964	216 470
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 322 478	1 287 694
Dettes fiscales et sociales	416 585	554 350
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 234	159
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	2 266 310	2 058 673
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 344 055	3 354 775
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 266 310	2 058 673
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	49	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS HYPCO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 3 344 055 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 131 643 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Litige en cours

Aucune provision n'a été comptabilisée concernant les litiges prud'hommes en cours.

Indemnité de fin de carrière

En France, les indemnités de fin de carrière sont dues que si le salarié est présent dans l'Entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

La comptabilisation des engagements retraite est facultative en France. Ces engagements ne sont donc pas comptabilisés dans les livres de la Société.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.



Compte de résultat

	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	14 349 313	16 476 644
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	615 987	513 935
Chiffre d'affaires net	14 965 300	16 990 579
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charg	16 418	65 097
Autres produits	6	162
Total I	14 981 724	17 055 837
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	10 529 346	11 882 882
Variations de stock	26 566	-31 339
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	2 339 344	2 536 887
Impôts, taxes et versements assimilés	134 283	157 696
Salaires et traitements	1 228 897	1 339 455
Charges sociales	387 136	440 691
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	54 243	63 335
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	4 386	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	144 723	167 185
Total II	14 848 923	16 556 792
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	132 801	499 045
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)	184	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		121
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	184	121
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisio		
Intérêts et charges assimilées (4)	9 118	2 401
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	9 118	2 401
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-8 934	-2 280
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	123 867	496 764



Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	13 385	31 073
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	13 385	31 073
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	20 157	4 155
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	20 157	4 155
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-6 772	26 918
Participation des salariés aux résultats (IX)		63 035
Impôts sur les bénéfices (X)	-14 548	106 404
Total des produits (I+III+V+VII)	14 995 293	17 087 030
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	14 863 650	16 732 787
BENEFICE OU PERTE	131 643	354 243
<i>(a) Y compris :</i>		
<i>- Redevances de crédit-bail mobilier</i>		
<i>- Redevances de crédit-bail immobilier</i>		
<i>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>		
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>		
<i>(3) Dont produits concernant les entités liées</i>		
<i>(4) Dont intérêts concernant les entités liées</i>		

 **Règles et méthodes comptables****Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 72 522 Euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

 **Faits caractéristiques****Autres éléments significatifs**

Le fonds de commerce n'est pas amorti. Il fait l'objet d'un test de dépréciation systématique à la clôture, qui conduit à constater une dépréciation lorsque sa valeur actuelle est inférieure à sa valeur comptable. Suite à ce test, le fonds de commerce comptabilisé pour un montant de 1,6 M€, ne nécessite pas de dépréciation.



SAS HYPICO

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

COMPTES ANNUELS

Immobilisations

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS HYPICO		Néant		*	
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
		1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	1 609 345	KE	KF
CORPORELLES	Terrains			XG		KH	KI
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants M2	XP	437 960	KQ	KR
			Dont Composants M3	KS	806 310	KT	KU
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	XV	989 275	KW	KX
				XV	989 275	KW	KX
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *		XY	2 700	KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	143 994	LC	LD
	Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG	
				LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL	LM	
	TOTAL III		LN	2 380 241	LO		LP
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
	Autres participations	8U	23 070	8V		8W	
	Autres titres immobilisés	IP	7 622	IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières	IT		IU		IV	
	TOTAL IV	LQ	30 692	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG	4 020 280	OH		OJ	67 060
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légitime * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste		3		4	
		1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	C0	D0	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	1 609 345	IX
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF	
	Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS	MG	MH	445 238	MI
			IT	MJ	MK	862 222	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU	MM	MN	989 275	MO
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	2 700	MR
	Matériel de bureau et mobilier informatique		IW	MS	MT	147 865	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB	
	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF	
	TOTAL III		IY	NC	NH	2 447 302	NI
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	0U	M7	0W	
		Autres participations	IO	0X	0Y	23 070	0Z
Autres titres immobilisés		II	2B	2C	7 622	2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F		2G	
TOTAL IV		I3	NJ	NK	30 692	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	OK	OL	4 087 341	OM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



SAS HYP CO

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

COMPTES ANNUELS

Amortissements

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS HYP CO		Néant ☐ *							
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	9 345	PF		PG		PH	9 345
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	430 741	PW	4 916	PX		PY	435 657
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	766 946	QA	19 962	QB		QC	786 908
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	953 970	QE	27 134	QF		QG	981 104
	Matériel de transport	QH	2 699	QI		QJ		QK	2 699
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	136 736	QM	2 229	QN		QO	138 965
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	2 291 094	QV	54 242	QW		QX	2 345 336
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	2 300 440	ØP	54 242	ØQ		ØR	2 354 682
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO		
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**SAS HYPCO****COMPTES ANNUELS****Provisions inscrites au bilan**

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS HYPCO**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	JT	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	JU	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	JV	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF	
	- financières		UG	UH	
	- exceptionnelles		UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS HYP CO		Néant ☐ *									
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	2 891	UM		UN	2 891				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	8 324		3 329		4 994				
	Autres créances clients	UX	114 764		114 764						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (autrement constatée) UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 527		1 527						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	11 116		11 116					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	32 678		32 678					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	75 954		75 954						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	384 581		384 581						
	Charges constatées d'avance	VS	14 650		14 650						
	TOTAUX		VT	646 488	VU	638 602	VV	7 886			
RENVIS	(1) Montant des	VD									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	48		48						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 322 478		1 322 478						
Personnel et comptes rattachés		8C	149 711		149 711						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	205 715		205 715						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	681		681						
	Obligations cautionnées	VX									
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	60 476		60 476						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	521 963		521 963						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	5 233		5 233						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	2 266 309	VZ	2 266 309						
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							



SAS HYPICO

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

COMPTES ANNUELS

Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS HYPICO										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	31 057	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	354 243		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	0E			Dividendes	ZE	350 000				
	TOTAL I	0F	385 300		Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau	ZG	35 300				
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	385 300			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)						J7	263 451	YQ		
	Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES CHARGES ET CHARGES	Sous-traitance								YT	194 703	
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)						J8		XQ	490 650	
	Personnel extérieur à l'entreprise								YU	28 733	
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	45 560	
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)						ES	542 585	ST	1 579 695	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	2 339 343	
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW	47 715	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						ZS		9Z	86 568	
								YX	134 283		
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée								YY	927 866	
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	1 024 288	
DIVERS	Montant brut des salaires *								0B	1 246 199	
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								0S		
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	1.47 %	
	Numéro du centre de gestion agréé *						XP		Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévue par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies								RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA	(18 706)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	4 3 3 8 4 7 5 6 3 0 0 2 3				

Cegid Group

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).



Détermination des plus ou moins values

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Détermination de l'entreprise : SAS HYPCO						Néant ☒
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①	②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*			
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
①	②	③	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	④
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets, faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *				
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (2)					
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (3)					
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (4)		(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)		

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels



HYPKO

Société par actions simplifiée
au capital de 800 000 €
19, cours du Prince Impérial
20000 AJACCIO

Exercice clos le 31 décembre 2018

ERRAMI Tarik

Commissaire aux comptes
4, allée du levant
34970 LATTES



**commissaire
aux comptes**

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Société HYPCO

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société HYPCO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Autres éléments significatifs » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux modalités d'évaluation et de dépréciation du fonds de commerce.

J'ai procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société pour estimer la valeur actuelle du fonds commercial et je me suis assuré du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lattes, le 12 juin 2019

Le commissaire aux comptes

Tarik ERRAMI





Bilan Actif

	Brut	Amortisseme Dépréciation	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.simil	6 028	6 028		
Fonds commercial (1)	1 600 000		1 600 000	1 600 000
Autres immobilisations incorporelles	3 318	3 318		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelle				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	445 239	435 658	9 581	7 219
Installations techniques, matériel et outillage industrie	862 223	786 909	75 314	39 364
Autres immobilisations corporelles	1 139 841	1 122 770	17 071	42 564
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	20 179		20 179	20 179
Créances rattachées aux participations	2 892		2 892	2 892
Autres titres immobilisés	7 622		7 622	7 622
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 087 341	2 354 683	1 732 658	1 719 841
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	694 775		694 775	721 341
Avances et acomptes versés sur commandes	6 412		6 412	9 900
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	123 089	4 386	118 703	58 645
Autres créances	505 857		505 857	294 849
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	270 999		270 999	544 188
Charges constatées d'avance (3)	14 651		14 651	6 011
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 615 783	4 386	1 611 397	1 634 934
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	5 703 124	2 359 069	3 344 055	3 354 775

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

4 995

**Bilan Passif**

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	800 000	800 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	30 802	30 802
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	80 000	80 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	35 300	31 057
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	131 643	354 243
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 077 745	1 296 102
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	49	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	521 964	216 470
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 322 478	1 287 694
Dettes fiscales et sociales	416 585	554 350
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 234	159
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	2 266 310	2 058 673
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 344 055	3 354 775
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 266 310	2 058 673
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	49	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

48

 **Compte de résultat**

	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	14 349 313	16 476 644
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	615 987	513 935
Chiffre d'affaires net	14 965 300	16 990 579
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charg	16 418	65 097
Autres produits	6	162
Total I	14 981 724	17 055 837
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	10 529 346	11 882 882
Variations de stock	26 566	-31 339
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	2 339 344	2 536 887
Impôts, taxes et versements assimilés	134 283	157 696
Salaires et traitements	1 228 897	1 339 455
Charges sociales	387 136	440 691
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	54 243	63 335
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	4 386	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	144 723	167 185
Total II	14 848 923	16 556 792
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	132 801	499 045
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)	184	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		121
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	184	121
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisio		
Intérêts et charges assimilées (4)	9 118	2 401
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	9 118	2 401
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-8 934	-2 280
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	123 867	496 764

28

 **Compte de résultat (suite)**

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	13 385	31 073
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	13 385	31 073
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	20 157	4 155
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	20 157	4 155
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-6 772	26 918
Participation des salariés aux résultats (IX)		63 035
Impôts sur les bénéfices (X)	-14 548	106 404
Total des produits (I+III+V+VII)	14 995 293	17 087 030
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	14 863 650	16 732 787
BENEFICE OU PERTE	131 643	354 243

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier

- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXES

**Notes sur le bilan****Actif circulant****Produits à recevoir**

	Montant
Leclerc budget a recevoir	291 900
Total	291 900

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 800 000,00 Euros décomposé en 50 000 titres d'une valeur nominale de 16,00 Euros.

Charges à payer

	Montant
Frs fact n/parvenues	142 870
Frs fact mses n/parvenues	2 194
Pers.cges payes dus	122 610
Rem. & prime a payer	1 546
Primes exceptionnelles	20 645
Charg.soc./conges a payer	44 140
Forfait social rsp	4 824
Chges à payer TA-FPC-EC	26 998
Charges sociales s/prime	20 645
Etat charges à payer 2018	60 476
Total	446 946

**Notes sur le bilan****Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat. d avance	14 651		
Total	14 651		



Notes sur le compte de résultat

Frais accessoires d'achat

Les frais accessoires d'achat sont enregistrés dans les comptes de charges par nature, services extérieurs, prévus à cet effet.



Autres informations

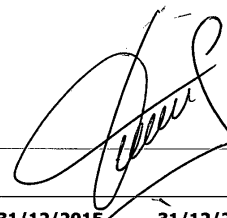
Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

HYPICO

société par actions simplifiée au capital de 800 000 euros

Siège social : 19 cours PRINCE IMPERIAL - AJACCIO (Corse)

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES


NATURE DES INDICATIONS (en euros)	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
c) Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
d) Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
2 - OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	14 965 300	16 990 579	17 742 347	17 728 483	17 808 847
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	175 724	579 967	779 891	763 853	747 603
c) Impôt sur les bénéfices	-14 548	106 404	175 661	151 350	140 388
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	63 035	96 011	83 747	94 152
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	131 643	354 243	431 057	434 677	439 220
f) Résultat distribué	130 000	350 000	0	400 000	400 000
3 - RESULTAT PAR ACTION					
a) Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	3.81	8.21	10.16	10.58	10.26
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	2.63	7.08	8.62	8.69	8.78
c) Dividende attribué à chaque action	2.60	7.00	0.00	8.00	0.00
4 - PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	52	55	59	56	57
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	1 228 897	1 339 455	1 389 470	1 416 330	1 357 822
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales)	387 136	440 691	496 920	494 924	467 833



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS HYP CO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 3 344 055 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 131 643 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Litige en cours

Aucune provision n'a été comptabilisée concernant les litiges prud'hommes en cours.

Indemnité de fin de carrière

En France, les indemnités de fin de carrière sont dues que si le salarié est présent dans l'Entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

La comptabilisation des engagements retraite est facultative en France. Ces engagements ne sont donc pas comptabilisés dans les livres de la Société.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.



Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 72 522 Euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

**Faits caractéristiques****Autres éléments significatifs**

Le fonds de commerce n'est pas amorti. Il fait l'objet d'un test de dépréciation systématique à la clôture, qui conduit à constater une dépréciation lorsque sa valeur actuelle est inférieure à sa valeur comptable. Suite à ce test, le fonds de commerce comptabilisé pour un montant de 1,6 M€, ne nécessite pas de dépréciation.



SAS HYPCO

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

COMPTES ANNUELS

Immobilisations

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS HYPCO										Néant ☐ *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
						1		Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
								2		3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	1 609 345	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	437 960	KQ		KR	7 277		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	806 310	KT		KU	55 912			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	989 275	KW		KX					
		Matériel de transport *			KY	2 700	KZ		LA					
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	143 994	LC		LD		3 870			
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG						
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes					LK		LL		LM				
	TOTAL III					LN	2 380 241	LO		LP	67 060			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
		Autres participations					8U	23 070	8V		8W			
Autres titres immobilisés					IP	7 622	IR		IS					
Prêts et autres immobilisations financières					IT		IU		IV					
TOTAL IV					LQ	30 692	LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	4 020 280	ØH		ØJ	67 060				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
						1		2		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	1 609 345	IX				
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY				
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH	445 238	MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	862 222	ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM		MN	989 275	MO			
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	2 700	MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	147 865	MU			
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX				
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA				
	Avances et acomptes					NC		ND		NE				
	TOTAL III					IV		NG		NH	2 447 302	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					I2		ØU		M7		ØW	
		Autres participations					IØ		ØX		ØY	23 070	ØZ	
Autres titres immobilisés					II		2B		2C	7 622	2D			
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F		2G			
TOTAL IV					I3		NJ		NK	30 692	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK		ØL	4 087 341	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



SAS HYPCO

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

COMPTES ANNUELS

Amortissements

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2019

Formulaire obligatoire (article 59 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS HYPCO		Néant ☐ *							
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CV		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	9 345	PF		PG		PH	9 345
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	430 741	PW	4 916	PX		PY	435 657
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	766 946	QA	19 962	QB		QC	786 908
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	953 970	QE	27 134	QF		QG	981 104
	Matériel de transport	QH	2 699	QI		QJ		QK	2 699
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	136 736	QM	2 229	QN		QO	138 965
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	2 291 094	QV	54 242	QW		QX	2 345 336
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	2 300 440	ØP	54 242	ØQ		ØR	2 354 682
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
	Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			N0		
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

13



SAS HYPACO

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

COMPTES ANNUELS

Provisions inscrites au bilan

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2019

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS HYPACO</u>						Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD		TE		TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR
TOTAL I		3Z	TS		TT		TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y		4Z		5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0	EP		EQ		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y
TOTAL II		5Z	TV		TW		TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	0Z	03	04	05	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	4 386	6V	6W	4 386
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y		6Z	7A	
TOTAL III		7B	TV	4 386	TZ	UA	4 386
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	4 386	UC	UD	4 386
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	4 386	UF			
	- financières	UG		UH			
	- exceptionnelles	UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.							10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



SAS HYPCO

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

COMPTES ANNUELS

Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2019

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS HYPCO		Néant ☐ *									
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	2 891	UN		UN	2 891				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	8 324		3 329		4 994				
	Autres créances clients	UX	114 764		114 764						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée) UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 527		1 527						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	11 116		11 116					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	32 678		32 678					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	75 954		75 954						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	384 581		384 581						
	Charges constatées d'avance	VS	14 650		14 650						
	TOTAUX		VT	646 488	VU	638 602	VV	7 886			
	RENOUS	(1) Montant des	VD								
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	48	48							
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 322 478	1 322 478							
Personnel et comptes rattachés		8C	149 711	149 711							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	205 715	205 715							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	681	681							
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	60 476	60 476							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	521 963	521 963							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	5 233	5 233							
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	2 266 309	VZ	2 266 309						
RENOUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

68



SAS HYPCO

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

COMPTES ANNUELS

Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFP N° 2058-C 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS HYPCO										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	31 057	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	354 243		Dividendes		ZE	350 000			
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	0F	385 300		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	35 300				
TOTAL II								ZH	385 300		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7	263 451		VQ				
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	Sous-traitance						YT	194 703			
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8			XQ	490 650			
	Personnel extérieur à l'entreprise						YU	28 733			
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	45 560			
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						IV				
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES	542 585		ST	1 579 695			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZI	2 339 343			
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						VW	47 715			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			9Z	86 568			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						VX	134 283			
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée						YY	927 866			
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						VZ	1 024 288			
DIVERS	Montant brut des salaires *						0B	1 246 199			
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						0S				
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	1.47 %			
	Numéro du centre de gestion agréé *			XP		Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0	
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	(18 706)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	4 3 3 8 4 7 5 6 3 0 0 2 3				

Cagid Group

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

166



SAS HYPCO

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

COMPTES ANNUELS

Détermination des plus ou moins values

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS HYPCO

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩						
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							
			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

 Notes sur le bilan**Actif circulant****Produits à recevoir**

	Montant
Leclerc budget a recevoir	291 900
Total	291 900

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 800 000,00 Euros décomposé en 50 000 titres d'une valeur nominale de 16,00 Euros.

Charges à payer

	Montant
Frs fact n/parvenues	142 870
Frs fact mses n/parvenues	2 194
Pers.cges payes dus	122 610
Rem. & prime a payer	1 546
Primes exceptionnelles	20 645
Charg.soc./conges a payer	44 140
Forfait social rsp	4 824
Chges à payer TA-FPC-EC	26 998
Charges sociales s/prime	20 645
Etat charges à payer 2018	60 476
Total	446 946

 Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat. d avance	14 651		
Total	14 651		



 Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.



Notes sur le compte de résultat

Frais accessoires d'achat

Les frais accessoires d'achat sont enregistrés dans les comptes de charges par nature, services extérieurs, prévus à cet effet.